

Observation n°266 du 15/04/2023

Je suis contre ce projet éolien de Doussay.

Et cela en raison de son impact sur la flore, mal identifié dans l'Etude d'Impact initiale de 2013, et même non identifié par la MRAe, et enfin ni dans le dossier de régularisation de l'autorité environnementale.

Dans le dossier de régularisation, Page 37 et page 185 on peut lire :

« Sur la trentaine de taxons végétaux inventoriés dans la ZIP, aucun ne possède de statut réglementaire ou de menace. Il n'y a donc pas d'enjeux de conservation concernant la flore dans la ZIP.

Il ressort de ce comparatif qu'en termes de flore et d'habitats, aucun changement significatif de circonstance de fait n'est survenu entre l'étude d'impact initiale et la mise à jour de 2021. Les impacts et mesures définis dans l'étude d'impact fournie à l'appui de la demande d'autorisation du projet restent donc valides et ne nécessitent aucune adaptation.

La mise à jour de l'analyse des impacts du projet sur ce sujet n'est donc pas nécessaire. »

Ces conclusions de l'entreprise CALIDRIS sont totalement injustifiées en raison d'observations visiblement négligées. Une mise à jour de l'analyse aurait été nécessaire suite à une étude plus sérieuse du site.

Pourquoi ?

La ZIP se situe au centre de la ZNIEFF « plaine de Doussay ». Or cette ZNIEFF est caractérisée notamment par la présence de l'*Apera spica-venti*. (<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540220147/tab/especes>).

***Apera spica-venti* a les statuts de protection**
(https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/83156/tab/statut):

Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019) (listé *Apera spica-venti* (L.) P.Beauv.)

Liste rouge de la Flore vasculaire de Poitou-Charentes (listé *Apera spica-venti* (L.) P.Beauv., 1812) : Statut « NT » (**Quasi menacée** (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises).

Cette omission faite exprès de la part de la société CALIDRIS renforce si cela était encore nécessaire le doute sur la qualité et la sincérité de cette étude d'impact.

Personne ne doit vouloir s'associer à ces magouilles.

Non à ce projet.

Anais Cheron
86420 Princay